RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00146
Numéro SIREN : 809 102 296
Nom ou dénomination : ABB ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/016518

16518

*** Envoyé via MaLiasseFiscale.fr ***

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2021**

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES

Adresse de l'entreprise 1307 ROUTE DE SOURCES 83330 LE CASTELLET

SIRET 8 0 9 1 0 2 2 9 6 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent *

Certifié conforme

Néant ☐ *

ABB ASSURANCES
1307, route des Sources
83330 LE CASTELLET
Orias n° 15001175
siret 809 102 296
APE : 6622 Z

Exercice N clos le 31 12 2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	**TOTAL (I**	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1600	AU 1600	0
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1600	BK 1600	0
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	125999	CA	125999
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	274	CG	274
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	126273	CK	126273
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW			
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM			
	Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	127873	1A 1600	126273

Renvois: (1) dont droit au bail : (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise	ABB ASSURANCES		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	2000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	570
	Report à nouveau	DH	36515
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-12929
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	26356
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57137
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31557
	Dettes fiscales et sociales	DY	11223
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	99917
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	126273

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	- Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1042

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2052-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue — Biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue — Services *	FG	651267	FH	FI	651267
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	651267	FK	FL	651267
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	0
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR	651267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *				FW	574978
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	160
	Salaires et traitements *				FY	61440
	Charges sociales (10)				FZ	25592
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements *				GA	466
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	219
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF	662855
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	-11588
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1341
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU	1341
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	-1341
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	-12929

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABB ASSURANCES — Néant ☐ *

				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)	**(VIII)**	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	651267
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	664196
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)			HN	-12929

RENVOIS

			Exercice N
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont - Crédit-bail mobilier *		HP	
(3) Dont - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)		HX	
(6 *ter*) Dont - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies* du CGI)		RC	
(6 *ter*) Dont - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI)		RD	
(9) Dont transfert de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives	A6	Obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin	A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES

Néant ☐ *

CADRE A **IMMOBILISATIONS**

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8	D9
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts* aménagts des constructions dont composants M2)		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3)		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immo corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immo corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immo corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1600	LC	LD
CORPORELLES	Autres immo corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	1600	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1600	ØH	ØJ

CADRE B **IMMOBILISATIONS**

				Diminutions: Par virement de poste à poste	Diminutions: Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ	DØ	D7
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 1600	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG	NH 1600	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ	NK 0	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 1600	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABB ASSURANCES — Néant ☒ *

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice : Montant des suppléments d'amortissement (2)	Au cours de l'exercice : Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE ----------

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ---------- –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ---------- =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 1133	QM 467	QN	QO 1600
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU 1133	QV 467	QW 0	QX 1600
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN 1133	ØP 467	ØQ 0	ØR 1600

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS Colonne 1 — Différentiel de durée et autres	Colonne 2 — Mode dégressif	Colonne 3 — Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 — Différentiel de durée et autres	Colonne 5 — Mode dégressif	Colonne 6 — Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement **TOTAL I**		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst.gales, agenc. aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**		NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR) NW — **Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)** NY — **Total général *non ventilé* (NW – NY)** NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABB ASSURANCES — Néant ☒ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
			1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *	3U		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
	Sur immobilisations - titres de participations	9U		9V	9W	9X
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
		- financières		UG	UH	
		- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI : 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABB ASSURANCES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1	À 1 AN AU PLUS 2	À PLUS D'UN AN 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations — UL		UM	UN
	Prêts (1) (2) — UP		UR	US
	Autres immobilisations financières — UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux — VA			
	Autres créances clients — UX	122353		122353
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* — (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO) Z1			
	Personnel et comptes rattachés — UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux — UZ			
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices — VM			
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée — VB			
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés — VN			
	État et autres collectivités publiques : Divers — VP			
	Groupe et associés (2) — VC	3645		3645
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) — VR			
	Charges constatées d'avance — VS			
	TOTAUX — VT	125998 VU		125998 VV
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice — VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1) — 7Y					
Autres emprunts obligatoires (1) — 7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine — VG				
	à plus d'1 an à l'origine — VH	56095	3600	52495	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) — 8A		1041	1041		
Fournisseurs et comptes rattachés — 8B		31557	31557		
Personnel et comptes rattachés — 8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux — 8D		9747	9747		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices — 8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée — VW				
	Obligations cautionnées — VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées — VQ	1476	1476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés — 8J					
Groupe et associés (2) — VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres) — 8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie * — Z2					
Produits constatés d'avance — 8L					
TOTAUX — VY		99916 VZ	47421	52495	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ		50000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques — VL		
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK		13016			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES — Néant ☐* — Exercice N clos le 31122020

Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées au taux de 0%	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3°* et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS 12929

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G I E. *							WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU

Régime d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA
Produits de participations ineligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2	J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5		XF
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la defense (art.44 *terdecies*)	PA		
	ZFU – TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II XH 12929

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ Bénéfice (I moins II)	XI		
	Déficit (II moins I)			XJ 12929
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 12929

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
		YN		YO
	TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau n° 2058-A-SD	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABB ASSURANCES — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	15688		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	20827		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	36515
TOTAL I	ØF	36515		(N.B : le total I doit être égal au total II)	**TOTAL II**	ZH	36515

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l 'escompte et non échus		YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	508902
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	6000
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	4059
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage		YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	56017
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD		ZJ	574978
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE		YW	160
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD		YX	160
TVA	- Montant de la TVA collectée		YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *		ØB	61440
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	[redacted]
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
[redacted]		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
[redacted]		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES** DGFiP N° 2059-A-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES Néant ☒ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme 19%	Long terme 15% ou 12,80%	Long terme 0%	Plus-value taxable à 19% (1)
		7	8	9		10		11
I – IMMOBILISATIONS *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés							
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés							
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale							
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée							
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe) *							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABB ASSURANCES — Formulaire déposé au titre de l'IR EU — Néant ☒ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	Sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)					
	TOTAL 1					

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre [redacted]

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement reintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES Néant ☒ *

● Entreprises soumises à l'IS
● Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		À 19 %, 16,5%(1) ou à 15 %	Moins-values : À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à *sexies*-0 du CGI)	Moins-values : À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à *sexies*-0 *bis* du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme : À 15 % ou à 16,5 %(1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col.J= S+D+F-G-H)
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise ABB ASSURANCES — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(16) DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise	ABB ASSURANCES	Néant ☐ *
Exercice ouvert le	01/01/2020 et clos le 31/12/2020	Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	1
- Dont apprentis	YF	
- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	651267
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	651267

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	568978
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	568978

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	82289

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	82289

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /	
Date de cessation	HR	/ /			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F-SD **2021**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0 — N° SIRET 8 0 9 1 0 2 2 9 6 0 0 0 1 3

Dénomination de l'entreprise ABB ASSURANCES

Adresse (voie) 1307 ROUTE DE SOURCES

Code postal 83330 — Ville LE CASTELLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2 4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 2000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR — Nom patronymique BASMA — Prénom(s) BRUNO

Nom marital — % de détention 55 — Nb de parts ou actions 1100

Naissance : Date 21/12/1959 — N° Département — Commune DAKAR — Pays SN

Adresse N° 1307 — Voie ROUTE DES SOURCES

Code postal 83330 — Commune LE CASTELLET — Pays FR

Titre (2) MR — Nom patronymique DUMONT — Prénom(s) GILLES

Nom marital — % de détention 15 — Nb de parts ou actions 300

Naissance Date 21/02/1949 — N° Département 71 — Commune CHAROLLES — Pays FR

Adresse N° 66 — Voie CHEMIN DES TROIS CHATAIGNIERS

Code postal 38430 — Commune MOIRANS — Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F-SD **2021**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 31122020 N° SIRET 8 0 9 1 0 2 2 9 6 0 0 0 1 3

Dénomination de l'entreprise ABB ASSURANCES

Adresse (voie) 1307 ROUTE DE SOURCES

Code postal 83330 Ville LE CASTELLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE P1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P3

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE P2 4

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P4 2000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique THAURY Prénom(s) RENE

Nom marital % de détention 15 Nb de parts ou actions 300

Naissance Date 29/05/1951 N° Département 42 Commune AUBUSSON Pays FR

Adresse N° 8 Voie AVENUE JEAN MERMOZ

Code postal 63100 Commune CLERMONT FERRAND Pays FR

Titre (2) MR Nom patronymique CHARBONNIER Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 15 Nb de parts ou actions 300

Naissance Date 29/01/1949 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FR

Adresse N° 8 Voie AVENUE DE L'EUROPE

Code postal 38120 Commune ST EGREVE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2059-G-SD **20201**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt (1) Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0 N° SIRET 8 0 9 1 0 2 2 9 6 0 0 0 1 3

Dénomination de l'entreprise ABB ASSURANCES

Adresse (voie) 1307 ROUTE DE SOURCES

Code postal 83330 Ville LE CASTELLET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

2059-I-SD
(2021)

cerfa

N° 1590*03
Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIREN 809102296

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABB ASSURANCES

ADRESSE (voie) 1307 ROUTE DE SOURCES

CODE POSTAL 83330 VILLE LE CASTELLET

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.

N° 2065-SD
2021

cerfa
N 11084*22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01 / 01 / 2020 | 31 / 12 / 2020

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABB ASSURANCES	
SIRET 8 0 9 1 0 2 2 9 6 0 0 0 1 3	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
1307 ROUTE DE SOURCES 83330 LE CASTELLET	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 12929

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI OUI NON — Si oui, indication du logiciel utilisé EBP COMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Tél: | **Tél:**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné

Date: 19/03/2021 Lieu: LE CASTELLET

Qualité et nom du signataire: LE PRESIDENT -BRUNO

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) ***prestataire :***

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code general des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis [5]	***Total (a à h)***	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ABB ASSURANCE
SAS AU CAPITAL DE 2000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1307 ROUTE DES SOURCES-83330 LE CASTELLET

809 102 296 RCS TOULON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 26 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un , le 26 juin à 18 heures, les associés de la SAS ABB ASSURANCES se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :
-Monsieur Bruno Basma propriétaire de..... 1 100 actions
-Monsieur Gilles Dumont propriétaire de..... 300 actions
-Monsieur René Thaury propriétaire de..... 300 actions
-Monsieur Daniel Charbonnier propriétaire de300 actions

Total des Actions présentes : 2000 actions en pleine propriété composant le capital social.

Monsieur Bruno Basma préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des deux tiers des actions composant le capital social, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

-La feuille de présence
-Le Rapport d'ensemble sur l'activité au cours de l'exercice
-Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :Bilan,Compte de résultat et annexes
-Les textes des projets de résolution
-Le Rapport Spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce.

Conformément aux dispositions statutaires, le rapport d'activité, les comptes annuels et le texte des résolutions ont était joints à la lettre de convocation dans le délai de huit jours ayant précédé l'assemblée.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée générale sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

-Reddition des comptes du président

-Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

-Approbation du rapport de la Présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

-Quitus au Président

-Affectation des résultats

-Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce, approbation des conclusions dudit rapport et des conventions qui y sont mentionnées.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés , lesdits comptes se soldant par une perte de 12 928.90 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 12 928.90 euros de la manière suivante :

-Au compte « Report à Nouveau » :12 928.90 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 612-5 al. 1 et 2 du code de commerce et reconnaissant avoir eu connaissance de la nature et des modalités essentielles de ces conventions, approuve les conclusions de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Le montant de la rémunération 2020 de la présidence s'est élevé à la somme de 61 440 euros
Le montant des frais de représentation s'est élevé à la somme de 15 529 euros.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

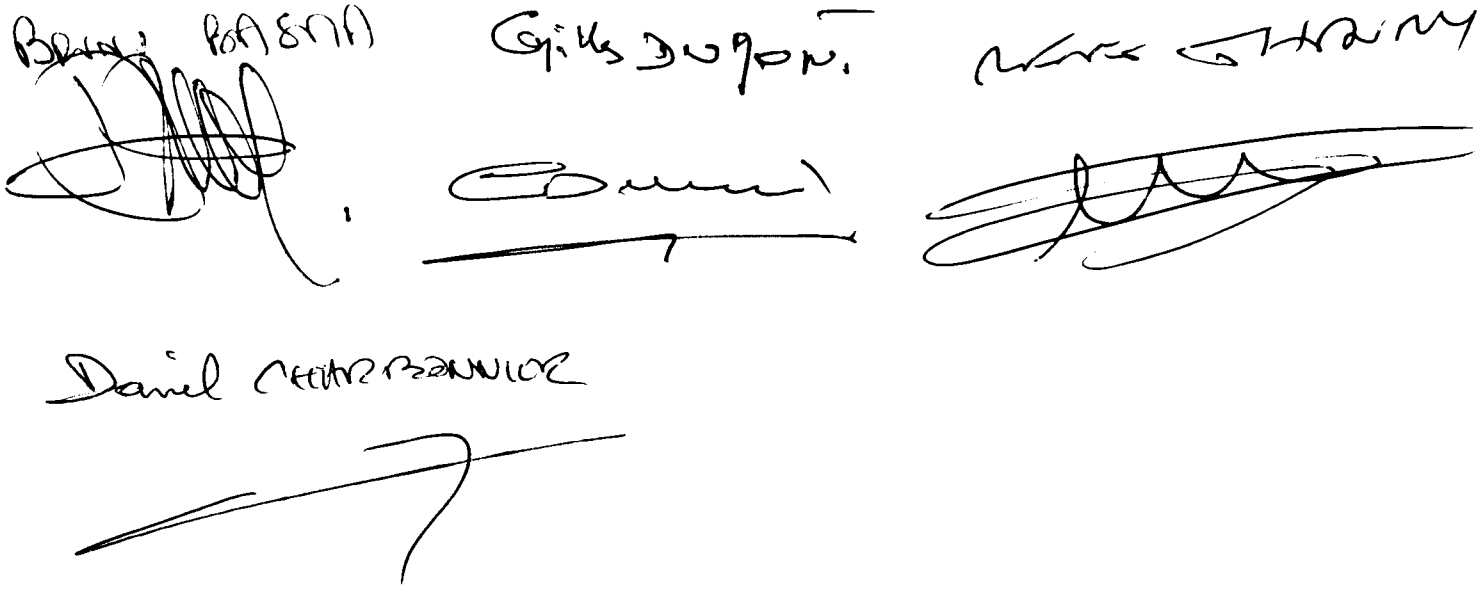


ABB ASSAURANCES
SAS AU CAPITAL DE 2000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1307 ROUTE DES SOURCES – 83330 LE CASTELLET

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Activité de la société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaire réalisé au cours de cet exercice s'est élevé à 651 267 euros, soit une augmentation de 25.90% par rapport à l'exercice précédent.
Le résultat se solde par un déficit de 12 928 euros.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les contacts que nous avons développés avec de nouveaux partenaires nous permettent d'espérer une stabilisation de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activités de recherche et développement

Néant

Prises de participation

Néant

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 12 928.90 euros.
Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

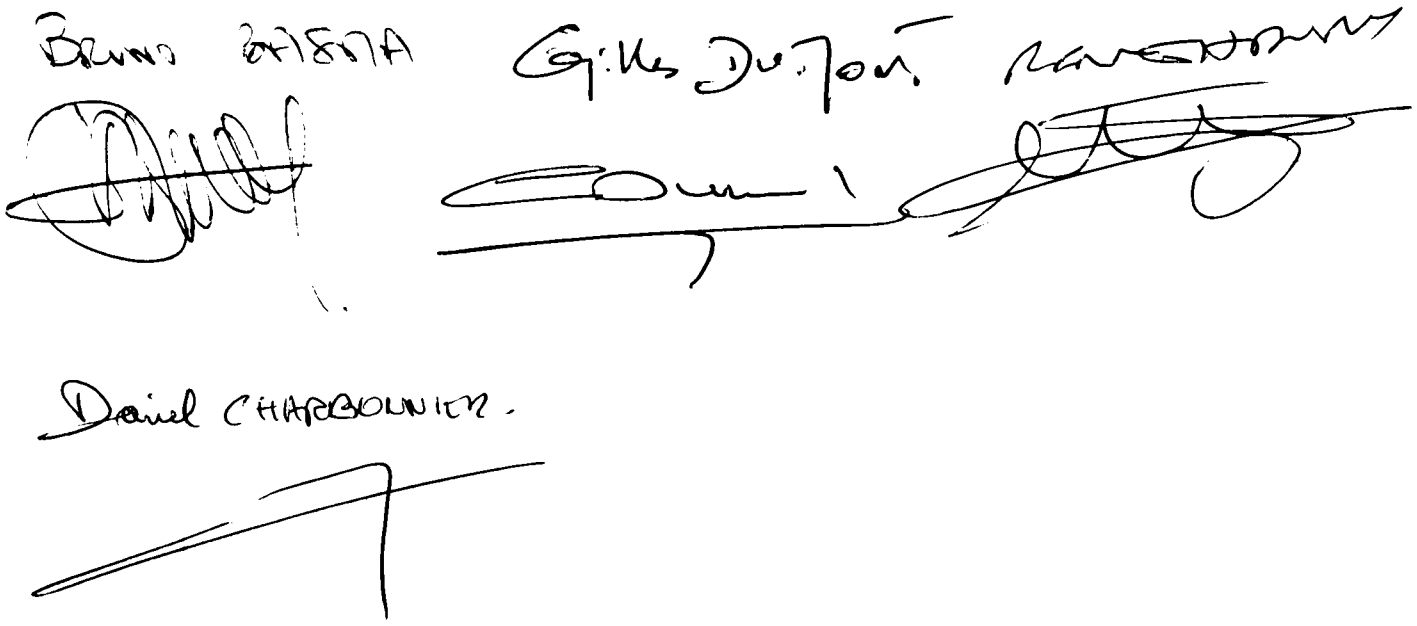
Affectation au compte « Report à Nouveau »

Dépenses non déductibles fiscalement

Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du code général des impôts.

Conclusions

J'espère que les résolutions qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président pour l'exercice écoulé.



Daniel CHARBONNIER.

ABB ASSURANCES-SAS AU CAPITAL DE 2000 EUROS
1307 ROUTE DES SOURCES-83330 LE CASTELLET
809 102 296 RCS TOULON

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

Messieurs les associés,

En application des articles L.612-5 du Code de commerce et 25-1 du décret du 1er mars1985, Nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées par lesdits articles :

Entre la société et Monsieur Bruno BASMA :

Au 31 décembre 2020, le montant du compte courant d'associé ouvert au nom de ce dernier est débiteur de 3 645 euros.

Entre la société et Monsieur Gilles DUMONT :

Au 31 décembre 2020, le montant du compte courant d'associé ouvert au nom de ce dernier est égal à zéro.

Entre la société et Monsieur René THAURY :

Au 31 décembre 2020, le montant du compte courant d'associé ouvert au nom de ce dernier Est égal à zéro.

Entre la société et Monsieur Daniel CHARBONNIER :

Au 31 décembre 2020, le montant du compte courant d'associé ouvert au nom de ce dernier est égal à zéro.

Le Président

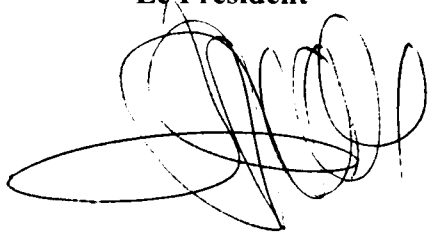
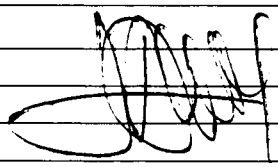
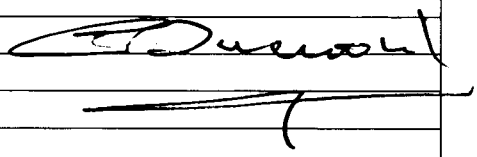
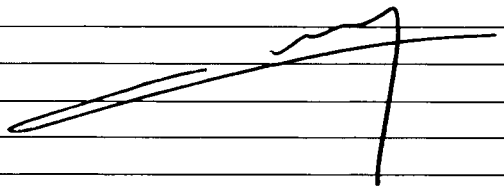


ABB ASSURANCES – SAS AU CAPITAL DE 2000 EUROS
1307 ROUTE DES SOURCES – 83330 LE CASTELLET
809 102 296 RCS TOULON

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2021

IDENTITE DES ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
BASMA BRUNO 1307 RTE DES SOURCES 83330 LE CASTELLET	1 100	1 100		
DUMONT GILLES 66 CHEMIN DES TROIS CHATAIGNIERS 38430 ST JEAN MOIRANS	300	300		
THAURY RENE 8 AVENUE JEAN MERMOZ 63100 CLERMONT FERRAND	300	300		
CHARBONNIER DANIEL 8 AVENUE DE L'EUROPE 38120 SAINT EGREVE	300	300		
TOTAL ACTIONS	2 000	2 000		